



AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC EST donné par la soussignée

QUE le conseil municipal a adopté, le 14 février 2022, le **Règlement numéro 21-548 créant une réserve financière pour les élections municipales.**

Ce règlement entre en vigueur en date du 16 janvier 2022, date de publication du présent avis.

Ce règlement peut être consulté au bureau ou sur le site Web de la Municipalité.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 16 janvier 2022

Me Josée Vendette
Directrice générale, greffière-trésorière
M.A.P. Gestion municipale



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Josée Vendette, directrice générale, greffière-trésorière de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie le 16 janvier 2022 aux cinq endroits à ces fins sur le territoire, lesquels incluent les deux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 janvier 2022.

Me Josée Vendette
Directrice générale, greffière-trésorière
M.A.P. Gestion municipale